

01.12.2012

IZEAUX

Un conseil municipal restreint avant les élections

Dernièrement se tenait la séance du conseil municipal en comité restreint en raison de nombreuses démissions qui vont nécessiter, demain, le vote de neuf nouveaux conseillers municipaux. Le maire tenait à préciser, avant la séance, que la loi l'autorise à tenir ce conseil afin de régler les affaires en cours, puisqu'il compte toujours dix membres au moins.

Les conseillers présents se sont donc penchés tout d'abord sur un dégrèvement exceptionnel de consommation d'eau à la suite d'une fuite après compteur qui a été réparée. Une décote de la moitié de la consommation a été votée.

Les élus ont donné au maire délégation de signature de tout acte notarial concernant l'acquisition de la parcelle cadas-

trée section AS 123. Décision a été prise de fixer les tarifs d'adhésion à la médiathèque pour l'année 2013 en fonction des tarifs pratiqués sur la Communauté de communes Bièvre-Est, soit pour les familles : 14 euros, adultes : 8 euros, enfant : 1 euro. En raison de la prise de compétence par la CCBE il est possible d'emprunter des livres dans n'importe quelle médiathèque des communes adhérentes.

Attributions de marché
Les offres de marché concernant la construction de l'ensemble vestiaires et salle socio-culturelle du nouveau stade municipal ont été examinées. Considérant que certaines s'avèrent plus avantageuses à la vue des critères retenus dans le cadre de la consultation, le

maire décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes : lot 2 (charpente) à l'entreprise Jannon à Saint-Gervais ; lot 3 (façade) à Sefra Saint-Chamond ; lot 4 (fenêtres) à Alu38 Saint-Égrève ; lot 5 (menuiserie) à Jannon ; lot 6 (cloisons) à S3P La Côte-Saint-André ; lots 7 et 8 (carrelage) à Ravier Le Pertuzau ; lot 9 (peinture) à S3P ; lot 10 (électricité) à SNEF Grenoble ; lot 11 (plâtrerie) à Oddos Voiron.

La construction du toit photovoltaïque, le chauffage et de la ventilation sont confiés à la société Valeco qui devra respecter les délais et prendre en charge la gestion totale de la toiture.

Le prochain conseil municipal siégera dès le mois prochain avec sa nouvelle équipe.



Les élus ont tenu séance pour régler les affaires courantes.